



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



07054392

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTRÉE

03 -04- 2007

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/04/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 870.297.658

Dénomination

(en entier) **L.M.S**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège rue de la Place 56A 6110 MONTIGNIES-LE-TILLEUL

Objet de l'acte : Transfert du siège social

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 février 2007

Le 19 février 2007 à 10 heures, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire au siège social de la société

L'Assemblée est ouverte par Monsieur Carmelo Costanza et Madame Anna Lanotte qui président.

La présidence communique que tous les associés sont présents ou représentés de sorte que les formalités d'appel ne doivent pas être accomplies

La présidence expose le point suivant :

-Transfert du siège social

Il est décidé ce qui suit:

-Transfert du siège social

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société. Celui-ci est situé à partir de ce jour à l'adresse suivante : Rue de Gozée, 349 à 6110 Montigny-le-Tilleul.

Les associés marquent leur accord sur l'ordre du jour.

Après lecture, le présent procès verbal est signé par les associés qui en font la demande

Carmelo Costanza
Gérant

Anna Lanotte
Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature